

# INFORMATION SUR LA NORME DE RESISTANCE A LA GLISSANCE DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

Nous adoptons comme norme de référence pour les surfaces résistantes à la glissance dans les bâtiments publics la norme allemande BGR 181 qui, grâce à une catégorisation claire, indique le type de surface correct pour chaque environnement.

## **CLASSE R9**

**Angle d'inclinaison  
glissade 6 - 10°**

Indiquée pour la réalisation de :

Halls, escaliers, couloirs et revêtements de sol en général de : écoles, bureaux, magasins, cliniques et hôtels.

Les finitions répondent aux exigences des normes BGR 181 et DIN 51130

**Surface adoucie et imprégnée R9**

**Surface polie**